



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conditions de travail

Question écrite n° 35625

Texte de la question

M. Jean-Louis Christ appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les risques professionnels liés au développement des comportements numériques addictifs au travail. Ces risques sont de différentes natures : moteurs ou musculaires, en raison du prolongement de la position assise devant un écran, psychologiques avec l'accroissement de la cyberdépendance et du stress lié à la pression et la rapidité impulsées par les technologies numériques. Une étude publiée par le Huffingtonpost, fin mai 2013, met en évidence les conséquences médicales dues au développement de ces pratiques addictives, parmi lesquelles l'accroissement des maladies cardiovasculaires et du diabète et les récurrences de cancers. Face aux enjeux de santé publique qui découlent de ce constat, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre pour réduire les risques médicaux liées aux usages du numérique dans le monde du travail.

Texte de la réponse

Les recherches menées dans le cadre du rapport sur « l'impact des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur les conditions de travail », coproduit par la direction générale du travail et le centre d'analyse stratégique en février 2012, ont permis d'identifier un certain nombre de risques liés aux usages du numérique dans le monde professionnel : - intensification du travail : L'exploitation de l'enquête statistique « changement organisationnel et informatisation (COI) 2006 » a mis en évidence un lien entre la densité de TIC en entreprise et l'intensification du travail. - perte d'autonomie, augmentation du contrôle : La même enquête a également démontré qu'un mauvais usage des TIC pouvait aboutir à une perte d'autonomie et une augmentation du contrôle dans le travail. Cela peut également conduire à un sentiment de perte de sens de l'activité. - intrusion de la vie professionnelle dans la vie privée : La diffusion de certains TIC, en particulier de la connexion à domicile, de l'ordinateur portable et du téléphone portable, a abouti à une intrusion notable de la vie professionnelle dans la vie privée pour certaines catégories de salariés. Il s'agit principalement des cadres pour lesquels le travail à domicile apparaît très répandu en soirée, durant les week-ends ou les congés. - surinformation : Le volume des échanges de données numérisées connaît une forte croissance. Cette tendance se traduit notamment par une augmentation des courriers électroniques échangés dans le cadre professionnel. Ce phénomène a deux impacts pénalisants. L'afflux d'informations peut poser un problème de saturation cognitive. D'autre part, l'utilisation de la messagerie électronique est réalisée selon un mode synchrone par la majorité des salariés ce qui provoque des interruptions fréquentes dans le travail, une difficulté à maintenir la concentration nécessaire à la bonne exécution des tâches ainsi qu'une fatigue ressentie qui peut être importante. - risque pour certains collectifs de travail : certaines organisations de travail tayloriennes où les TIC sont particulièrement présentes peuvent créer un risque d'isolement des individus concernés et de réduction voire de disparition des collectifs de travail. En revanche, il n'a pas été constaté que les usages des TIC dans le monde professionnel pouvaient donner lieu à des comportements de type addictif ainsi que ce peut être le cas dans certaines activités privées comme les jeux en ligne ou les jeux vidéo. Si le recours excessif aux TIC peut être la conséquence d'une organisation du travail insuffisamment maîtrisée voire défailante, d'une tension liée à

une relation individuelle au travail déséquilibrée ou d'un contexte professionnel marqué par des contraintes trop élevées, notamment pour ce qui concerne les délais, il ne s'agit pas, dans la plupart des cas, d'un symptôme d'une forme particulière d'addiction. Il est par ailleurs constaté que le temps d'utilisation quotidienne d'internet par les salariés au bureau s'accroît régulièrement. Certaines enquêtes l'estiment à près d'une heure par jour. Il est cependant difficile de séparer la durée des consultations du net liées à des raisons professionnelles et celle qui relève de la vie privée ou des loisirs. Pour les jeunes diplômés, une proportion très importante de ce temps passé sur internet est consacrée aux échanges sur les réseaux sociaux communautaires et en particulier sur Facebook. Cette catégorie de salariés indique que ce type de réseaux constitue désormais des outils de travail. Quelques travaux de recherche, encore très récents et non français, émettent des hypothèses sur les risques d'addiction pathologique liés à Facebook. Ils n'ont visé jusqu'à présent que des populations d'adolescents hors de tout contexte professionnel. Pour faire face aux risques liés aux TIC sur les conditions de travail, le rapport de la direction générale du travail (DGT) préconise un ensemble de recommandations destinées notamment aux acteurs de l'entreprise. Ces recommandations suivent trois axes distincts : - développer la maîtrise des usages des TIC par les entreprises et faire du système d'information un outil d'aide au travail des salariés. - intégrer systématiquement les utilisateurs et les directions des ressources humaines (DRH) dans la définition des besoins et la conduite des projets et associer les représentants du personnel. - renforcer l'accompagnement des salariés face aux évolutions du système d'information. Ces recommandations sont destinées à concilier l'amélioration des conditions de travail et les gains de performance que les outils numériques peuvent permettre. Elles rejoignent les préoccupations de l'accord national interprofessionnel du 19 juin 2013 sur la qualité de la vie au travail qui prévoit de "Promouvoir une gestion intelligente des technologies de l'information et de la communication au service de la compétitivité des entreprises, respectueuse de la vie privée des salariés" (Article 17).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Christ](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35625

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8333

Réponse publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13535